

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de HARNES

AVIS D'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPÔT FRIGORIFIQUE
PAR LA SOCIÉTÉ KLOOSTERBOER HARNES SASU

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 7 octobre 2020, une enquête environnementale est ouverte pendant 15 jours à partir du 2 novembre 2020, sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt frigorifique sur la commune de Harnes par la société KLOOSTERBOER HARNES SASU.

Mme Séverine Neumann est chargée du suivi du dossier de la Société KLOOSTERBOER HARNES SASU - Tél :07.63.38.66.23 ou par mail : severine.neumann@kloosterboer.com.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Harnes, 35, rue des Fusillés, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation - KLOOSTERBOER HARNES SASU – HARNES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Le résumé non technique et la décision au cas par cas sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Meurchin, Carvin, Estevelles, Courrières, Montigny-en-Gohelle, Fouquières-les-Lens, Noyelles-sous-Lens, Annay, Vendin-le-Vieil et Pont-à-Vendin.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Harnes du lundi 2 novembre 2020 au lundi 16 novembre 2020 inclus soit à les transmettre par courrier en mairie de Harnes ou les formuler à M. Jacques DUC, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 2 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- le mardi 10 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- le lundi 16 novembre 2020 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 2 novembre 2020 au 16 novembre 2020, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – KLOOSTERBOER HARNES SASU- HARNES – « Réagir à cet article ».

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Harnes ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation – KLOOSTERBOER HARNES SASU - HARNES, les informations relatives à ce projet.